

Lycée Saint-Exupéry
Directrice primaire
2017-2018
Conseil d'école n°1 du 09/11/2017

Procès verbal du conseil d'école du 9 novembre 2017

Mme Deslandes remercie les membres du conseil de leur présence et désigne la secrétaire de séance : Mme Antoine Edouard.

Un tour de table permet aux membres de se présenter. Mme Deslandes rappelle les attributions et les règles de fonctionnement du conseil d'école.

Membres

-Administration : Mme DESLANDES, Directrice du primaire, M. CADIC, Proviseur, M BEMBA, DAF

-Parents : Mmes -Moreno

-Pape (retard annoncé-arrivée à 17h57)

- Andzouama (arrivée à 18h10)

M. Valabrega (arrivé à 18h15)

-Absent excusé : 0

-Enseignants : Mme Wanlin, Itouad Kaba, Mata, Milin, Coulibaly, Boessl, Mantovani, Verdon, Greco

-Invitée : Mme Antoine Edouard

-Invité absent : M.Pre, COCAC

ATTRIBUTIONS

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école.
2. Est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait à la vie de l'école et notamment:
 - Sur les structures pédagogiques
 - Sur l'organisation du temps et le calendrier scolaire
 - Sur le projet d'école
 - Les conditions de scolarisation des élèves à besoins particuliers
 - Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves
 - Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves

COMPOSITION

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Les membres siégeant avec droit de vote:

Le directeur de l'école

Les parents d'élèves élus(8)

Les maîtres de l'école (8)

Les membres siégeant avec voix consultative:

Le chef d'établissement

Le directeur administratif et financier

Le COCAC

L'inspecteur de l'Éducation nationale en résidence

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour, comme c'est le cas aujourd'hui de Mme Wanlin (enseignante d'anglais)

FONCTIONNEMENT

- Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.
- Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et nécessairement avant tout conseil d'établissement, sur un ordre du jour adressé au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence. En outre, il peut

Conseil d'école n°1 du 09/11/2017

également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

- **Il adopte lors de la première réunion les modalités de vote:**

1. La proposition d'un **vote à main levée** pour toutes décisions soumises à réflexion dans le cadre des conseils d'école présent et à venir est acceptée.

(16 personnes présentes : 8 enseignants+5 parents+1 secrétaire de séance+1 directrice+1proviseur)

Pour	Unanimité
Abstention	0
Contre	0

- Le procès-verbal de la réunion est dressé par son président, adopté lors du conseil suivant , consigné dans un registre spécial conservé à l'école, . Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.
- Adoption du compte rendu du juin 2017 à l'unanimité

ORDRE du JOUR

1. Bilan de la rentrée:

Maternelle: PS: 32 MS: 46 GS: 40 soit 118 élèves

Elémentaire : CP: 47 CE1: 54 CE2: 49 CM1: 49 CM2: 50 soit 249 élèves

TOTAL : 367 élèves

Nouveaux enseignants:

CE1 : Mme Verdon, CM1/2 : Mme Bourbotte

PS : Mme de la Bardonnie

Anglais: Mme Wanlin assure l'accueil des élèves allophones et les cours d'anglais.

Des formations sont mises en place pour constituer une équipe de remplaçants afin de couvrir les besoins de l'école lors des absences des enseignants (arrêt maladie, stage...)

2. Organisation pédagogique

- Présentation de l'organisation des activités pédagogiques complémentaires :

Soixante heures consacrées :

- à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. Le temps consacré aux activités complémentaires est de 36 heures réparties comme suit :
- lundi et mercredi de 11h55 à 12h30 soit 1h10 minutes X 31 semaines = 36h et 10 minutes:
- 1^{er} trimestre : du 18 septembre au 15 décembre
- 2^e trimestre : du 8 janvier au 18 avril
- 3^e trimestre : du 7 mai au 22 juin
- Le temps consacré aux APC est fixé forfaitairement à 24 heures réparties comme suit :
- Mercredi 12h30 à 13h 15 soit 45 minutes X 32 semaines = 24h consacrées en priorité à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques

Conseil d'école n°1 du 09/11/2017

complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves.

- Début : mercredi 13 septembre. Fin : mercredi 20 juin

3. REGLEMENT INTERIEUR

Certains points du règlement doivent être modifiés, ils sont soumis au vote (en rouge).

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le règlement intérieur du lycée s'applique à l'école primaire. Quelques articles spécifiques à l'école primaire sont énoncés ci-dessous, qui amendent ou s'ajoutent au règlement intérieur du lycée.

1. HORAIRES DE L'ECOLE :

1.1. Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 et les mardi et jeudi de 14h45 à 16 h45.

Seuls les élèves suivant les séances d'aide pédagogique complémentaire auront classe de 11h45 à 12 h30 les lundis et mercredis.

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	Vendredi
7h45	classe	classe	classe	classe	classe
11h45					
11h45-12h30	APC	Interclasse	APC	Interclasse	
		Interclasse		Interclasse	
14h45		classe		classe	
16h45					

Au moment de la sortie, les élèves de l'école élémentaire sont accompagnés jusqu'au portail par les enseignants.

1.3. Disposition spécifique à l'école maternelle :

Les parents accompagneront et récupéreront leurs enfants en classe ou se feront remplacer par une personne qu'ils autoriseront par écrit et qu'ils présenteront au préalable au directeur, à l'enseignant et à l'assistante maternelle.

Les parents ont également la possibilité de confier leurs enfants aux assistantes maternelles dès 7h15 et 14h30, sous la paillotte

2. ABSENCES:

2.1. En cas d'absence d'un enseignant, les cours restent assurés dans la mesure du possible : les enfants ne sont donc pas renvoyés dans leurs familles.

2.2. En cas d'absence de votre enfant, veuillez prévenir au plus vite par téléphone puis faire parvenir un justificatif écrit précisant le motif de l'absence (feuille libre). En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra réintégrer l'école que muni d'un certificat de non contagion et de bonne santé.

Aucun enfant ne sera admis en classe s'il n'est pas porteur d'un mot d'excuse lors de son retour à l'école.

2.3. Une fréquentation régulière est indispensable pour assurer la réussite scolaire. A ce titre, les demandes de départ anticipé en vacances ou les retours tardifs ne seront pas recevables.

En maternelle, bien que la scolarisation ne soit pas obligatoire, les parents ayant fait le choix d'inscrire leurs enfants à l'école s'engagent à leur faire fréquenter l'école assidument.

3. PONCTUALITE:

3.1. Retard à l'arrivée à l'école :

Les retards ne sont pas tolérés, dans l'intérêt de la classe et des apprentissages du retardataire.

Dès le 2^{ème} retard, un courrier d'avertissement est adressé aux parents.

A partir du 3^{ème} retard, l'élève ne peut rejoindre sa classe : il est retenu dans le bureau du directeur.

En maternelle, les enfants pourront être accompagnés en classe jusqu'à 7h45.

3.2. Retard pour la récupération de l'enfant à la fin des cours :

Lors des 2 premiers retards, un avertissement est adressé aux parents.

Au 3^{ème} retard, une exclusion d'1 journée est prononcée.

Au 4^{ème} retard, une exclusion de 3 jours est prononcée.

Au 5^{ème} retard, une exclusion d'1 semaine est prononcée.

Au-delà du 5^{ème} retard, il pourra être prononcé une exclusion définitive.

- Sont signalés des retards d'élèves les après-midis : M. le proviseur indique qu'il y aurait effectivement besoin d'harmoniser les horaires de l'école primaire avec ceux du collège et du lycée.

4. RENCONTRE AVEC LES PARENTS :

4.1. Les parents d'élèves ne peuvent rencontrer les enseignants qu'à l'issue des cours, en dehors des heures de classe, après avoir pris rendez-vous au moyen du cahier de liaison. Ils ne peuvent en aucun cas déranger les enseignants pendant les heures de cours, y compris pendant les récréations.

4.2. Une rencontre parents-enseignant est organisée au sein de chaque classe en début d'année scolaire.

4.3. En fin de chaque trimestre pour l'élémentaire et en fin de chaque semestre pour la maternelle, les livrets sont consultables par les parents sur Livreval. Des entretiens individuels pourront être organisés à la demande des enseignants ou des parents.

- Suite au constat que les livrets mis en ligne n'ont pas été consultés par toutes les familles l'année passée, les parents seront dorénavant reçus par les enseignants afin que ces derniers puissent en faire une présentation et fournir des éléments permettant une appropriation éclairée de son contenu.

5. SUIVI DE LA VIE DE L'ECOLE ET DU TRAVAIL SCOLAIRE :

5.1. Le cahier de liaison sert de lien entre la famille et l'école. Les parents doivent le consulter régulièrement. **De même, les parents ayant opté pour la réception des notes en provenance de l'école par internet s'engagent à consulter quotidiennement leur boîte de courriels. A supprimer**

L'article 5.1 est modifié comme suit : de mêmecourriels est supprimé.

5.2. Les cahiers de classe sont emportés régulièrement à la maison. Les parents sont encouragés à suivre de très près le travail de leurs enfants.

5.3. Un livret scolaire est transmis à la famille en fin de chaque trimestre à l'école élémentaire et fin de chaque semestre à l'école maternelle.

5.4. **En fin de Grande section, CE2 En fin de CE1** et de CM2, le livret de compétences du socle commun est transmis aux parents pour signature. Ce livret suit l'élève jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire.

- L'article 5.4 est modifié de fait par l'application des programmes 2016 de l'école élémentaire. Le livret sera transmis à la fin du CE2. L'absence d'outil performant ne permet pas pour cette année 2016 d'opérer ce changement pour le cycle 3. Par conséquent le livret sera remis en fin de CM2.

Pour	Unanimité
Abstention	0
Contre	0

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

6. DISCIPLINE :

6. 1. Il est demandé aux enfants de n'apporter à l'école ni jouet, ni sucrerie, ni jeu, ni téléphone portable.

6.2. Durant les récréations, il est interdit de circuler dans les étages.

6.3. En cas de refus de l'élève de se conformer au règlement intérieur, le chef d'établissement peut prononcer un avertissement. Un deuxième avertissement entraîne une exclusion temporaire de 3 jours. Dans des cas graves, le conseil de discipline peut être saisi et prononcer l'exclusion définitive de l'enfant. L'instance d'appel dans ce cas est le conseil d'administration et le délai d'appel est de 7 jours

Lycée Saint-Exupéry

Directrice primaire

2017-2018

Conseil d'école n°1 du 09/11/2017

courants à partir de la date de l'accusé de réception par les parents de la lettre annonçant l'exclusion.

7. BIBLIOTHEQUE CENTRE DE DOCUMENTATION :

7.1. La bibliothèque centre de documentation (BCD) est ouverte à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires.

7.2. Le prêt des livres est consenti à raison d'un ouvrage par semaine. L'élève pourra le garder 2 semaines au maximum. Tout livre perdu ou abîmé devra être remplacé.

7.3. Le calme doit être respecté à l'intérieur de la BCD et lors des déplacements.

8. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Une tenue de sport est exigée. Pour des raisons de sécurité, un enfant ne portant pas de tenue de sport ne pourra participer à l'activité. Des vestiaires étant mis à la disposition des élèves, il est recommandé, par mesure d'hygiène, qu'ils apportent leur tenue de sport dans un sac et qu'ils se changent.

Pour toute dispense de sport, un certificat médical est exigé.

9. INTERVENANTS EXTERIEURS :

Des personnes ne faisant pas partie de l'équipe pédagogique peuvent intervenir à l'école, après agrément écrit du directeur et sous la directive pédagogique de l'enseignant.

Partie à retourner à l'école après signature

Je, soussigné,, représentant légal de ou des

élève(s) :,

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école primaire du

Lycée saint Exupéry et m'engage à le respecter.

Brazzaville, le

Signature

Pour	unanimité
Abstention	0
Contre	0

4. **BILAN du PROJET d'ECOLE 2016- 2019**

AXE 1: Promouvoir l'élévation du niveau de formation de tous les élèves par la maîtrise du socle commun et la recherche de l'excellence

Assurer la maîtrise de la langue française:

- Journal de l'école: projet réalisé et reconduit
- Quand la littérature et les arts se rencontrent: projet réalisé et reconduit
- Ecole et cinéma en partenariat avec l'IFC: dispositif en attente de financement
- Pagnes, tissage et langage : projet réalisé
- Lectures partagées inter cycles: projet réalisé et reconduit
- Mise en place d'outils communs sur les cycles 2 et 3 pour améliorer les performances orthographiques: projet réalisé et reconduit

Permettre aux élèves de traiter des données , de formuler et de résoudre des problèmes dans toutes les disciplines

- Défis maths au cycle 3: CM1, CM2, 6^e: projet réalisé et reconduit
- Kangourou des mathématiques avec les Lycées Français du Monde cycles 2 et 3: projet réalisé et reconduit
- Circuits de recherche mathématique au cycle 1: projet réalisé et reconduit
- Mise en place d'outils pédagogiques communs aux cycles 2 et 3 pour améliorer les performances :projet en cours
- Initier la pratique pédagogique du jeu d'échecs au cycle 3:projet en cours
 - Présentation des résultats des évaluations nationales (juin 2017 pour les CP et les CM2, et septembre 2017 pour les CP et les CE2) :

Mathématiques

La connaissance des nombres, leur décomposition sont des éléments d'aide pour le calcul : il faut entraîner régulièrement cette connaissance

Les nouveaux programmes en font une priorité.

L'OGD est inclus dans tous les autres champs y compris dans le champ questionner le monde (se situer dans l'espace et dans le temps). La connaissance des nombres et les problèmes numériques doivent être renforcés.

Des formations ont été inscrites au planning de formation des enseignants.

Français

CP: Très bons résultats. Ces évaluations ont été données aux élèves au début du mois de juin, (période durant laquelle les élèves commencent à entrer dans l'étude de la grammaire) alors que , passées en fin de mois, les résultats auraient pu être autres.

CE2 : ce sont les problèmes d'orthographe qui ont mis les élèves en difficulté.

3 zones à distinguer :

- la zone de l'orthographe lexicale des mots courants
- les mots invariables
- l'orthographe grammaticale : les accords déterminant-nom

En ce qui concerne la grammaire, il est à noter qu'il n'y a eu qu'un item de proposé ce qui rend les appréciations de ces résultats discutables.

- Préconisations : travailler les faits de langues à l'oral, puis à l'écrit.

(Tâches de mémorisation à proposer, tâches de raisonnement, lien avec le vocabulaire)

Utilisation d'une échelle de fréquence des mots permettant aux élèves de les travailler durant les 5 années de la scolarité en école élémentaire.

CM2: La grammaire est chutée alors que les productions d'écrits sont très réussies (91%). Très bons résultats : lire, écrire, orthographe

Les accords simples (sur le nom, le verbe) ne sont pas suffisamment maîtrisés.

Les évaluations de septembre ont été soumises aux élèves seulement trois semaines après la rentrée. Elles permettent d'avoir une vision générale des classes concernées et de proposer ainsi au plus tôt des éléments de remédiation.

Assurer la scolarisation de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers

(première période)

- APC:

SOUTIEN	ANGLAIS	FLE	PROJET ECHECS
60	6	3	29

•

- PPRE: 14 (Ils sont évalués au bout de 6 à 8 semaines afin de déterminer la suite à donner.)

Lycée Saint-Exupéry
Directrice primaire
2017-2018
Conseil d'école n°1 du 09/11/2017

- PAI: 2
- PPS / PAP : 6 (Le PAP ne donnent pas lieu à une reconnaissance de handicap comme peut l'être le PPS qui lui peut être accompagné de mesures particulières (temps supplémentaire durant les examens ...)
- AVS: 4

Mme Pape demande à ce que soit précisées les conditions de prise en charge financières des AVS :

-Les AVS sont financées par les familles, qui sont alors leurs employeurs. L'agrément est dispensé par l'IEP, l'établissement se chargeant d'établir le contrat.

Aucune subvention particulière (bourse...) n'est prise en charge par l'établissement en compensation.

AXE 2 : Favoriser le rayonnement du lycée par une politique d'ouverture linguistique, culturelle, sociale volontariste et une dynamique partenariale renforcée

Permettre aux élèves d'acquérir les premières bases d'une LVE et de se situer dans un monde plurilingue et multiculturel

- Photorécits en anglais: projet réalisé et reconduit
- Little books: projet réalisé et reconduit
- Brazzaville by Bus: projet réalisé et reconduit
- Certifications en Anglais: projet non abouti. En effet, le British Council se refuse à déléguer la passation de la Certification, au Congo tout comme à d'autres écoles de la zone.

L'enseignement des langues en anglais dans le cadre du dispositif EMILE se fait en Histoire des Arts pour les CM2, en sciences pour les CM1 et en Calcul mental pour les CE2.

Renforcer la coopération éducative et les échanges

- Questions pour un champion: projet réalisé et reconduit
- Rencontre et échange avec des écoles congolaises (autour du conte, de jeux de société, de chants, de jeux collectifs...): projet non abouti
- Rencontres avec nos aînés
- Défi scientifique avec tous les Lycées Français d'Afrique Centrale: projet réalisé
- Spectacle de l'école: projet réalisé et reconduit
- Ateliers de Noël: projet réalisé et reconduit
- Carnaval: projet réalisé et reconduit

Poursuivre la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle

- Du scénario au film: réalisation d'un court métrage: projet réalisé
- la Grande lessive: projet réalisé et reconduit
- Ecole et cinéma: projet réalisé et reconduit (sous réserve de financement)
- Expositions: IFC, Ateliers Sahm : projet réalisé et reconduit. La rencontre avec la directrice de l'IFC et le Proviseur permettant de partager en amont la programmation des évènements n'a pas donné lieu à suite pour l'instant.
- Chorale de l'école: projet réalisé et reconduit
- A la rencontre de la musique, des instruments, du rythme: projet en cours
- La découverte des contes traditionnels: projet en cours
- L'Afrique en danse et percussions: projet en cours

AXE 3 : Préparer l'élève à devenir citoyen du lycée et citoyen du monde par la promotion des valeurs fondamentales

Promouvoir le vivre ensemble et favoriser le respect des droits et des devoirs au sein de la classe et de l'école

- Projet St Ex sans déchets: projet réalisé (Ce projet doit être repensé au niveau de l'établissement tout entier)
- Apprendre à porter secours : projet en cours
- Visite d'une caserne: projet en cours
- Former l'élève en tant que personne et futur citoyen
- Journal de l'école: projet réalisé et reconduit
- Les petits ateliers de la pensée: projet en cours (Ce projet se fait en partenariat avec les professeurs de littérature qui seront sollicités prochainement, ainsi que le professeur de philosophie de Pointe Noire qui sera présent à Brazzaville fin novembre afin de formaliser sa participation.)
- Esclavages: projet en cours
- Le Parlement des Enfants : La classe de CM2b est inscrite à se projet et est en attent du retour des sélections.

Eveiller les enfants aux enjeux environnementaux, les sensibiliser à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles

- Sciences et éducation à la citoyenneté: projet réalisé

- La semaine du goût: projet réalisé et reconduit
- Un potager à l'école: projet en cours
- Sortie à la ferme Colette: projet en cours

Questions diverses :

Il n'y a pas eu de remontées particulières des parents.

-Mme Mata (enseignante en classe de CP) s'inquiète de l'avenir des postes AEFÉ et des incidences des politiques actuelles sur les lycées français à l'étranger.

- M. le Proviseur : En effet, les subventions AEFÉ se réduisent dans le cadre des mesures économiques nationales.

Ainsi, il est annoncé la disparition de 80 postes d'expatriés à l'échelle internationale et plus de 100 postes de résidents.

Le Président, M. E Macron, a rappelé néanmoins l'intérêt de la France à maintenir son réseau d'éducation à l'étranger.

Néanmoins, les inquiétudes sont grandes, faces au risque de disparition du poste de résidents de Brazzaville sur lequel aucun agent n'a été affecté.

L'agence fait face à une double difficulté :la réduction des postes de résidents, mais aussi les détachements délivrés très difficilement par les académies d'origine des enseignants qui se voient de plus en plus refuser leur demande de détachement, comme c'est le cas de Mesdames Tsila et Mantovani.

L'AEFE redéploie les enseignants expatriés formateurs .

-Le FSE : Nous attendons beaucoup de la prochaine réunion du FSE dont il est rappelé l'importance de cette association constituante essentielle de l'établissement. Les parents sont invités bien sûr massivement ce vendredi 10 novembre 2017 à 18 heures afin que soit trouvée une solution au renouvellement du bureau démissionnaire.

-Monsieur Valabrega signale que le site de l'établissement n'est pas satisfaisant en termes de lisibilité et qu'il mériterait d'être remanié, (deux calendriers scolaires sont présentés...)

-Pronote gagnerait à être actualisé et complété de manière à gagner en efficacité, signale Mme Moreno.

M. le proviseur indique qu'il recommande aux enseignants d'actualiser régulièrement cet élément de communication et qu'il sera vigilant face à sa mise à jour régulière. Il rajoute que normalement, la section « cahier de texte » se complète régulièrement.

Les parents remercient le proviseur pour l'ouverture à 7h15 du portail de l'établissement qui permet d'alléger les problèmes de circulation aux abords de l'école.

-Mme Pape demande s'il y a possibilité d'une révision de la prise en charge financière des AVS.

M. le Proviseur indique qu'il faudrait en évaluer le coût au sein du Conseil de gestion, mais que l'argument financier peut être rédhibitoire.

Noël, Carnaval, Kermesse

Le lycée compte bien entendu sur la participation des parents d'élèves, du FSE, des enseignants pour la décoration de l'établissement en vue des fêtes de fin d'année, mais aussi dans le cadre d'accompagnement de certains projets envisagés : Ateliers de Noël , sortie au cinéma...

Il est rappelé encore une fois, les inquiétudes liées aux financements de certains projets jusqu'alors soutenus par le FSE (Ecole et cinéma, Questions pour un champion, ...)

Mme Deslandes remercie les membres du conseil d'école de leur écoute attentive et de leur participation active à ce premier conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h13.

La secrétaire de séance,

Mme Antoine Edouard

La présidente,

Mme Deslandes